

**Liquidation de l'enseignement supérieur et de la culture, surexploitation :
c'est le seul avenir que le capitalisme réserve à la jeunesse**

**Alternance, stages, « réforme » de la licence, privatisation des universités :
Le gouvernement Sarkozy-Wauquiez en guerre contre la jeunesse
pour lui faire payer la crise**

Comme il l'avait fait il y a quatre ans avec la LRU, loi d'autonomie et de privatisation des universités, le gouvernement Sarkozy a publié, en plein milieu des vacances d'été, une loi et un décret contre la jeunesse scolarisée qui visent le même but : organiser la surexploitation, remettre en cause le diplôme national, le droit à une qualification.

Sous le fouet de la crise, partout dans le monde, notamment en Europe, les gouvernements bourgeois multiplient ce type de plans visant à mettre en pièces toute forme d'enseignement supérieur public et gratuit pour le remplacer par des universités privées, concurrentes et payantes.

En parlant de la LRU, Henri Guaino, conseiller spécial de Sarkozy, parlait « d'une véritable révolution ». Toutes les « réformes » ultérieures s'inscrivent dans cette réforme générale de l'université cherchant à transformer toute formation intellectuelle en « marchandise » et à subordonner étroitement l'enseignement public et la recherche aux intérêts immédiats de la bourgeoisie française. Et même si à chaque fois ces « réformes » aggravent un peu plus les conditions d'accès aux études et les conditions de vie des étudiants, cela reste encore bien en deçà de ce qui est nécessaire à la classe bourgeoise. Et s'il fallait évaluer la distance qui reste à parcourir pour que cette dernière dispose d'une université conforme à ses intérêts, les frais d'inscription payés par les étudiants seraient une bonne unité de mesure. Ils atteignent aujourd'hui, en France, en moyenne 400 euros, dix à vingt fois moins qu'en Grande-Bretagne ou aux USA, pays qui

lui servent de modèle. C'est donc dans cette direction que s'inscrivent toutes les nouvelles « réformes » du gouvernement contre l'enseignement supérieur.

Mais la LRU ne fut pas seulement une étape décisive vers l'adaptation de l'université aux besoins du capitalisme français. Elle fut aussi pour le gouvernement Sarkozy-Fillon une revanche sur toutes les défaites politiques que la jeunesse étudiante et lycéenne a fait subir à la bourgeoisie en imposant en décembre 1986, au gouvernement Chirac, le retrait du projet de loi Devaquet, en 1994, au gouvernement Balladur, dont Sarkozy était le porte-parole, l'abrogation du décret instaurant les CIP, en avril 2006, au gouvernement Chirac-Villepin, le retrait du CPE.

Pour autant, cela ne signifie pas que Sarkozy et son gouvernement soient parvenus à domestiquer la jeunesse étudiante, à lui faire accepter les exigences du capital en lui faisant renoncer à ses aspirations à la culture, au savoir et à l'indépendance, et à lui faire intégrer les normes de l'exploitation capitaliste.

C'est donc à pas comptés que le gouvernement avance vers son objectif. Et pour cela, il s'appuie sur les appareils du mouvement ouvrier qui pèsent de tout leur poids pour défendre le mode de production capitaliste moribond. Ainsi, grâce à l'aide directe de l'UNEF, principal syndicat étudiant, et à la complicité active des directions des organisations syndicales ouvrières et enseignantes, le gouvernement a réussi à faire passer cet été la loi Cherpion et le décret sur la « nouvelle licence ».

**Apprentissage des 14 ans, alternance, stages :
la loi Cherpion livre la jeunesse à la surexploitation capitaliste...**

Cette loi, dite pour « le développement de l'alternance et de la sécurisation des parcours professionnels », marque un profond recul des acquis de la jeunesse scolarisée. Elle abaisse à 14 ans l'âge requis pour entrer en apprentissage, remettant en cause le principe de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. Elle étend l'alternance à des types d'emplois jusque-là interdits dans ce cadre : intérim, emplois saisonniers (le jeune apprenti pourra avoir deux employeurs), emplois à domicile, etc. Objectif : plus d'un million de jeunes en alternance.

Cette loi « encadre » aussi les stages. C'est à ce titre qu'elle a obtenu le soutien appuyé de L'UNEF. Dans son communiqué du 18 juillet, cette organisation explique : « La loi Cherpion : de nouvelles avancées sur les stages ! ». Mais - et tout est dans le « mais » - c'est « une loi qui ne va pas assez loin sur la réglementation des

stages. La loi devait permettre à l'origine l'interdiction des stages supérieurs à 6 mois, empêchant ainsi le recours à des stagiaires pour remplacer un emploi salarié et complétant l'interdiction des stages hors cursus. Cette proposition a été amendée, autorisant des exceptions, et remettant en place le flou autour des stages hors cursus. Aucune évolution sur le montant de la rémunération n'a vu le jour dans la loi. »

En clair, l'exploitation d'une main-d'œuvre très qualifiée et très bon marché pourra continuer de plus belle. Un stagiaire est payé un tiers du SMIC (à peine 420 euros) par mois au bout du troisième mois de stage. Les stages durent de plus en plus longtemps et le nombre de stagiaires explose : « les stagiaires étaient 800 000 en 2006, 1,2 million en 2008 et ils sont presque 2 millions aujourd'hui. On approche 10 % de la population active ! » (O. Latil,

porte-parole du collectif Génération précaire dans *Le Monde Campus* du 29 mars 2011). Et ce n'est pas fini car

le nouveau décret sur la licence va finir de systématiser le recours aux stages dans les cursus universitaires.

... avec la complicité des directions syndicales du mouvement ouvrier

La loi Cherpion reprend une bonne partie d'un accord national interprofessionnel signé le 7 juin 2011. Grandes bénéficiaires de cet accord taillé sur mesure, les organisations patronales (MEDEF, UPA et CGPME) l'ont signé, ainsi que la CFDT, la CFTC et la CGC. Pas FO ni la CGT, mais celles-ci ont participé de bout en bout aux négociations qui l'ont préparé, sans jamais remettre en cause fondamentalement la politique du gouvernement. FO signera même un des accords d'étape scellé le 7 avril. Cet accord résulte de la concertation sur « l'emploi des jeunes » lancée le 11 février dans les locaux du MEDEF. En avril 2009, Sarkozy avait déjà fixé le cadre des « solutions » à apporter au chômage des jeunes : « *Je veux miser sur les jeunes pour sortir de la crise. Les jeunes sont un atout pour la compétitivité de la France* ». En clair, il disait vouloir faire payer cette crise aux jeunes, les utiliser pour disposer d'une main-d'œuvre à bon marché et servir les intérêts du capital français sur la scène de la concurrence économique mondiale. Et pour concrétiser cette politique, il annonçait : « *l'Etat va investir 1,3 milliard d'euros* » pour « *la formation, l'apprentissage et la professionnalisation des jeunes* » et non pour « *l'assistantat* » : « *l'argent public, je veux qu'il finance*

l'emploi, pas le chômage. Je suis venu vous dire que vous aurez une formation et un emploi, pas que vous allez survivre avec une allocation sociale pour rester chez vous ». Laurence Parisot, présidente du MEDEF, applaudissait chaudement : « *le MEDEF approuve sans réserve le plan pour l'emploi des jeunes, et considère que les annonces du Président de la République sont une excellente nouvelle pour la génération de jeunes Français qui aujourd'hui aspire à découvrir le monde de l'entreprise.* »

Son enthousiasme se comprend : stages plus alternance, ce sont des millions de jeunes que le gouvernement livre ainsi à la surexploitation, pour remplacer les emplois salariés encadrés par le droit du travail. En leur déniaient le droit de jouir des conquêtes ouvrières arrachées de hautes luttes, le patronat et le gouvernement à sa solde instrumentalisent la jeunesse pour faire baisser la valeur de la force de travail en brisant ces acquis. Ils ne peuvent le faire sans la complicité active des directions des organisations du mouvement ouvrier. Le silence complice que ces dernières observent aujourd'hui sur cette loi tout juste promulguée est un nouveau témoignage de leur duplicité.

L'arrêté du 1^{er} août scelle la mainmise du patronat sur la licence

Dans une interview donnée à *Libération* le 25 août, L. Wauquiez, le nouveau ministre de l'enseignement supérieur, a dit ce qui était primordial pour lui dans la « formation des étudiants » : « *Je défends absolument la place des stages dans la formation des étudiants. Mon modèle, c'est un stage conçu à l'intérieur de la formation, dans le cadre d'un parcours d'acquisition de compétence, avec une rémunération intégrée et un partenariat entre l'université et l'entreprise. Les connaissances, avec les stages, deviennent des compétences.* ». C'est exactement le contenu donné à la licence par l'arrêté du 1^{er} août 2011. Ainsi, cet arrêté instaure l'obligation de prévoir un stage dans chaque « parcours ». L'enjeu est de taille car aujourd'hui seuls 11 % des 850 000 étudiants sortant de licence ont fait un stage. La notion de connaissance disparaît au profit de celle de « compétences » établies selon des « référentiels de compétences ». Les « représentants du monde socioprofessionnel » (c'est-à-dire les lobbies patronaux) vont jouer un rôle fondamental dans l'élaboration de ces « référentiels ». Ils seront représentés partout : dans la conception et l'évaluation des formations, la dénomination des diplômes, les enseignements, les jurys...

Un seuil bas d'heures d'enseignement est certes fixé à 1500 h sur le cursus de la licence, mais pas le cadrage sur leurs modalités qui incluent, dans cette nouvelle licence : cours magistraux, TP, TD, mais aussi les enseignements dispensés via les technologies numériques (le *e-learning*),

tout comme la conduite de projets, individuels et collectifs, et les stages. Autant dire que, contrairement à ce qu'affirme l'UNEF, qui crie victoire sur cette question, ce n'est que de la poudre aux yeux pour masquer ce qui se profile : la liquidation de l'enseignement assuré par des enseignants, cela dans la logique de la politique de suppression de postes dans la fonction publique.

Il est clair que ces diplômes fourre-tout n'auront qu'une valeur locale et éphémère. La notion de qualification n'apparaît plus dans le nouvel arrêté qui ne comporte aucun cadrage national des diplômes. Cette réforme remet en cause le droit pour la jeunesse à des diplômes nationaux, à une qualification. Elle ouvre la voie au MEDEF pour redéfinir selon son bon vouloir toutes les conventions collectives, notamment en matière de grille de rémunérations.

La « réforme de mastérisation » de la formation des enseignants éclaire ce que sont ces « nouveaux » diplômes, telle la « nouvelle » licence. Cette « réforme » a sacrifié tout à la fois la formation universitaire, la formation professionnelle, et liquide les IUFM. Maintenant, les étudiants doivent préparer leur master en même temps qu'un concours, tout en faisant un stage pour remplacer les enseignants dans leur classe ! Ces « diplômés » n'ont rien à voir avec de réels diplômés. Ce sont des machines à créer des précaires prêts à l'emploi dans l'éducation pour remplacer les postes de fonctionnaires supprimés.

Une « réforme » préparée en concertation avec les directions des organisations syndicales des étudiants et des personnels

C'est avec des hurrahs que le syndicat étudiant a accueilli l'ouverture des concertations par Péresse, alors ministre de l'enseignement supérieur, en février 2011. Son communiqué, titré : « l'Unef appelle à révolutionner le diplôme de la licence et fait ses propositions », se conclut par : « *l'UNEF attend que le chantier pour une nouvelle licence lancé le 8 février par la ministre soit enfin l'occasion de réduire significativement l'échec en premier cycle.* » !

La réaction du principal syndicat des enseignants-chercheurs, le SNESUP-FSU, est plus mesurée. En effet, pour définir les grands principes du projet d'arrêté de la nouvelle licence, Péresse a mis en place un Comité d'orientation « ad hoc », dont tous les membres – universitaires et représentants du patronat – sont désignés par le ministère. Ce comité a pour mission de « *travailler en lien étroit avec le comité de suivi de la licence* » préexistant. Ce dernier, composé de représentants des organisations membres du CNESER, est l'instance qui sert à associer les syndicats à la préparation de la réforme. La direction du SNESUP proteste : « *La déclaration de la ministre, mettant le comité de suivi licence au centre de la réflexion concernant la licence, doit se traduire dans les faits. Sans cette condition, la concertation appelée par la ministre ne saurait être crédible.* » Néanmoins, « *le SNESUP entend participer aux concertations et y porter sa propre vision de la licence, diplôme national permettant démocratisation et réussite du plus grand nombre, offrant des débouchés professionnels et des poursuites d'études.* » (communiqué du 8 février). En réalité, et comme elle le fera tout au long de la concertation, la direction du SNESUP-FSU se contente de protester sur la méthode, mais elle se soumet au cadre des négociations imposé par le ministère (le 25 mai, le SNESUP déclare : « *une élaboration dans la plus complète opacité* » ; le 24 juin : « *une parodie de concertation* »...).

Le 6 juillet, le projet d'arrêté est présenté au « *comité de suivi* » et le SNESUP de se désoler : « *licence : nos craintes confirmées...* » ! La direction de l'UNEF reste « *constructive* » et déclare : « *licence : un projet d'arrêté qui doit être substantiellement amélioré* ».

Le 12 juillet, une nouvelle version de l'arrêté, avec des modifications cosmétiques, est présenté au CNESER, dernière étape avant sa promulgation. Les directions des syndicats de personnels (SNESUP et SNASUB-FSU, CGT FO, UNSA, SGEN-CFDT) titrent un communiqué commun : « *licence : reprendre en septembre* », suppliant le gouvernement « *de reporter le point licence de l'ordre du jour* ». Elles décident de boycotter la discussion du CNESER, mais pas le vote. La direction de l'UNEF et tous les autres prétendus représentants des étudiants ont voté pour le projet du gouvernement qui est adopté par le CNESER. A la sortie, Laurent Wauquiez, qui vient d'être nommé ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, se félicite de cet « *accord historique* ».

L'UNEF justifie sa position par les « *nouveaux droits* » qu'auraient acquis les étudiants. Or, ces fameux « *droits* » vont tous dans le sens d'un diplôme plus facile à obtenir : plus de notes éliminatoires, compensation annuelle des notes, droit au rattrapage... et augmentation, en apparence comme on l'a vu, du volume horaire. En réalité, le gouvernement n'a que faire de telles « *concessions* ». La « *réforme* » de la licence n'instaure pas officiellement de sélection à l'entrée de l'université et apparaît moins sélective. Mais elle institue, de fait, une sélection beaucoup plus radicale, d'un côté en établissant la concurrence entre les différentes universités et, de l'autre, en dressant une barrière entre le niveau licence (L) et le niveau master (M), dont l'accès est étroitement subordonné à la notion de domaines disciplinaires qui disparaissent dans la définition de la nouvelle licence. C'est au niveau du master que commencerait la véritable université, articulant recherche et enseignement. Derrière la démagogie du discours sur « *la réussite de tous les étudiants* », cette réforme va aboutir rapidement à ce que seule une minorité aura le privilège de pouvoir accéder à de « *vraies universités* ». En phase avec le Grand emprunt (voir plus loin), elle s'inscrit dans le dispositif d'instauration d'une université fortement concurrentielle où seule une élite durement sélectionnée et concentrée dans les Universités d'excellence (ou Idex) pourra accéder aux niveaux master et doctorat (M et D) et à la recherche.

Le 10^e mois de bourses : une manœuvre du gouvernement pour allonger l'année universitaire

Le soutien actif de l'UNEF a été décisif pour permettre au gouvernement de porter cette attaque majeure contre les étudiants que constitue cet arrêté sur la licence. Aujourd'hui, l'UNEF crie victoire et utilise le dixième mois de bourse, que le ministre Wauquiez aurait fini par accepter, pour justifier sa compromission devant ses syndiqués et devant les étudiants.

En réalité, il ne s'agit pas d'un recul du gouvernement ; ce n'est rien d'autre que le résultat d'un marchandage. En effet, l'allongement de l'année universitaire est l'un des chevaux de bataille de Sarkozy, qui avait annoncé (en septembre 2009), qu'en échange, les bourses pourraient passer de 9 à 10 mois. A la rentrée 2010, le ministère

accordait un acompte d'un demi-mois, mettant comme condition pour le versement de la seconde moitié, que toutes les universités étalent leurs formations sur dix mois. A la revendication légitime de l'augmentation des allocations scandaleusement basses que reçoit une minorité d'étudiants, l'UNEF a répondu par « *l'exigence* » d'un dixième mois de bourses. Elle abandonnait ainsi définitivement la revendication des étudiants de l'allocation d'étude pour tous pour une « *revendication* » conforme à la volonté du gouvernement. Elle a milité dans les conseils d'universités, par exemple à Paris I, en exigeant la mise en place de « *semaines pédagogiques* ». Résultat : étudiants et enseignants commencent l'année en

septembre et la finissent en juillet, avec un volume de cours réduit de 26 à 24 semaines !

L'augmentation des droits d'inscription à l'université dans la logique de toutes les réformes en cours

Le 5 août, le ministre annonçait, après avoir fait vérifier que la condition mise par le gouvernement était remplie, que le 1/2 mois restant pouvait être versé. Soulignons que la pérennité de ce 10e mois n'est absolument pas garantie. Elle l'est d'autant moins que Wauquiez a dit ce qu'il pensait des bourses étudiantes dans un épais rapport. Ecrit dans la lignée de ses récentes déclarations fustigeant « *les dérivés de l'assistanat* » un « *cancer* » qui ronge la société, il y dénonce le « *maquis des aides* » aux étudiants. Il préconise le remplacement des bourses actuelles par un prêt « *remboursable à l'obtention du premier CDI* ». Ce système, déjà en vigueur dans de nombreux pays, va de pair avec l'augmentation massive des droits d'inscription qui oblige les étudiants à s'endetter mais ouvre un commerce très lucratif pour les établissements financiers. Avec un tel système, les dettes des étudiants s'accumulent. Ainsi, aux États-Unis, leur poids sur le budget des familles aurait augmenté de plus de 500% depuis 1999 !

Pour le gouvernement, il ne s'agit pas de laisser ce rapport lettre morte. Il vient d'ailleurs de recevoir le renfort de deux « *think tanks* » : « *Terra Nova, proche du PS, et l'Institut de l'entreprise, d'inspiration libérale* » comme l'écrit Le Monde du 24 août. La note de « *l'Institut de l'entreprise* » ne prend pas de gant : l'objectif est de « *libéraliser les frais d'inscription et créer un marché concurrentiel de l'enseignement supérieur* ». La « *quasi-gratuité* » actuelle « *constitue un handicap énorme pour les établissements français, les privant de ressources considérables* ». Dans la foulée, l'un des rapporteurs de Terra Nova reconnaît : « *Nous avons conscience de nous*

attaquer à un tabou, mais nous devons ouvrir le débat ». Pour se justifier, ce cercle sort un argument déjà usé : « *la quasi-gratuité des études supérieures est source d'inégalités fortes, en bénéficiant davantage aux gens aisés qu'aux étudiants défavorisés et prive les universités de ressources utiles à une meilleure formation des étudiants* ». Le même argument que servit le gouvernement Blair quand il mit ce système en place en Grande-Bretagne en 2004.

La réalité est tout autre. En cette rentrée, les étudiants anglais doivent déboursier 6 à 9000 livres (environ 7 000 à 11 000 euros) pour s'inscrire dans les universités anglaises. Résultat, d'après le journal Les Inrocks (17 mai 2011), « *le gouvernement britannique envisage de brader les frais d'inscription de certains cursus pour attirer des étudiants dans les filières universitaires délaissées* ». « *Ça va encore toucher les étudiants les plus pauvres, qui attendront le dernier moment pour s'inscrire dans des filières de mauvaise qualité* », a dénoncé Aaron Porter, président du syndicat étudiant NUS (National Union of Students). » Pourtant, ce même Aaron Potter a trahi le mouvement des étudiants qui, en décembre 2010, s'étaient dressés contre la flambée de ces droits. En particulier, alors que les étudiants organisaient une manifestation au Parlement, il avait convoqué un contre-rassemblement, à l'autre bout de Londres, tout en négociant avec Cameron. La hausse des droits d'inscription en France est inscrite dans la loi LRU, et le Grand emprunt a été conçu comme une machine de guerre pour rendre effective la privatisation des universités programmée dans cette loi.

Le « Grand emprunt » : le capital financier se sucre sur le dos des universités

Henri Guaino, conseiller spécial du président de la République, à la question du Monde « *quelles sont les trois réformes les plus importantes du quinquennat Sarkozy, selon vous ?* » (chat du 29 avril 2011), répondait : « *L'autonomie des universités, les réformes des retraites et le crédit d'impôt-recherche. L'autonomie des universités est une véritable révolution qui aurait dû intervenir il y a sans doute déjà plusieurs décennies et qui devrait permettre d'enrayer le déclin de notre système universitaire, dans la mesure où l'on donne à nos universités le moyen de cette autonomie, ce qui est le cas avec le plan Campus et avec le grand emprunt, qui permet de les doter d'un capital* (souligné par nous). »

Missionnés par Sarkozy, Juppé et Rocard, respectivement personnalités de l'UMP et du Parti Socialiste, ont fixé le cadre du Grand emprunt. Ils ont fait une recommandation expresse : pas un centime ne doit servir à des recrutements sur le statut de la fonction publique ; en revanche, des milliers d'embauches sur CDD sont préconisées au fil de leur rapport et à tous les niveaux.

Imaginé dans la foulée du déclenchement de la crise financière en 2008, cet emprunt est conçu entièrement au bénéfice du capital financier. Ainsi L'Etat va emprunter auprès des marchés financiers près de 35 milliards

d'euros, ce qui ne fait qu'alourdir la dette publique et donc la charge qu'elle représente sur le budget de l'Etat. 22 milliards de cet emprunt seraient soi-disant accordés à l'enseignement supérieur et à la recherche, l'équivalent de son budget annuel ! En réalité, 80 % de cette somme sont placés à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et seront distribués sous forme de dotation en capital. Seuls les intérêts de ces placements seront distribués. Soit à peine 600 millions d'euros par an. Mais Sarkozy l'a bien précisé : « *Les intérêts de l'emprunt seront compensés par une réduction des dépenses courantes dès 2010 et une politique de réduction des dépenses courantes de l'État sera immédiatement engagée.* »

Notons que, dans le même temps, le gouvernement projette de transformer la CDC, qui va empocher l'essentiel de l'emprunt, en une super banque pour les entreprises, par le jeu de fusion avec Oseo. La CDC est pressentie pour renflouer en partie la banque DEXIA minée par ses investissements dans des « fonds pourris ». En bref, le Grand emprunt est un beau tour de passe-passe financier pour déverser une nouvelle manne financière sur le patronat et les banques, en instrumentalisant l'enseignement supérieur et la recherche - le tout aux frais des travailleurs.

IDEX, LRU II : privatisation des universités à marche forcée

Pour prétendre au Grand emprunt, les laboratoires de recherche et les universités doivent répondre à des appels à projet de différents types : les Equipex (« équipements d'excellence »), les Labex (« laboratoires d'excellence »), et les Idex (« initiatives d'excellence »). Ces derniers, de loin les plus importants, doivent englober plusieurs universités, les organismes publics de recherche (CNRS, INSERM... émiétés en plusieurs instituts pour les besoins de la cause), et y compris des établissements privés. Trois critères dominant : gouvernance (les Idex devront être dirigés par des fondations de droit privé – les FCS, Fondation de coopération scientifique) ; « compétitivité » ; « Partenariat Public-Privé », autrement dit la soumission directe aux lobbies patronaux.

Comme on l'a vu plus haut, les fonds sont essentiellement distribués sous forme d'une « dotation en capital » qui devra être placée. Même si cette dotation n'est qu'un capital fictif, cela a une signification claire : les universités vont devoir trouver les moyens de se financer elles-mêmes. Ainsi, au moment du lancement des appels à projet du Grand emprunt à l'automne 2010, une nouvelle loi a été votée : « la loi relative aux activités immobilières des établissements d'enseignement supérieur ». Elle confère aux universités le droit de gérer leur patrimoine immobilier comme un opérateur privé, lui permettant notamment de sous-louer ses locaux à des entreprises privées.

Mais cette loi, dite LRU II, va bien au-delà. Trait d'union entre la LRU et les structures du Grand emprunt, elle ouvre la voie à la suppression de toute distinction entre le

secteur privé et le secteur public. « *Les fondations de coopération scientifique [destinées à gouverner les Idex] peuvent conduire toutes les missions des établissements universitaires. Ainsi des institutions de droit privé, dans lesquelles les entreprises pourront participer, auront délégation des missions de service public, et en particulier celles qui auront été regroupées dans le périmètre d'excellence des projets d'Idex.* » (tract de l'intersyndicale de l'enseignement supérieur du 2 décembre 2010). Elle « *donne aussi la compétence au PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur) de statut EPCS, de délivrer des diplômes nationaux. Ceci revient à donner à ces PRES qui peuvent comporter des établissements privés, et qui sont associés aux projets Idex (Initiatives d'excellence), la possibilité de délivrer des Masters et Doctorats, notamment ceux portés par les laboratoires d'excellence (Labex). Les universités restantes deviendraient ainsi les établissements de seconde zone type « Collège » (limité aux licences déconnectées de la recherche).* » (Ibidem).

Une vingtaine de pôles, regroupant à peu près de la moitié des quelque 80 universités existant actuellement, ont candidaté pour devenir des Idex. Dans ce système hyperconcurrentiel, le gouvernement veut faire « émerger » 5 à 7 Idex, les seuls à garder un vrai statut d'universités. Les autres sont destinés à devenir des « pôles universitaires de proximité » (PUP) où les patrons locaux pourront faire leur loi et qui ne délivreront plus que la « nouvelle licence » dévaluée par le décret de cet été (voir plus haut).

À la clé pour les étudiants : la flambée des droits d'inscription et une université à deux vitesses

Wauquiez s'est expliqué sur le choix des trois premiers Idex sélectionnés, dans Le Monde du 4 juillet, notamment sur celui de Bordeaux :

« Le jury a reconnu le travail mené par les universités bordelaises. Très en phase avec le monde de l'entreprise, le projet d'université unique bordelais a séduit à plus d'un titre. Solide en recherche, cette université propose une refonte complète et harmonisée de son cycle de licence, un volet numérique innovant avec le MediaLab. Il a également engagé la reconfiguration de son campus. Ce choix induit l'idée que pour obtenir ce label, les universités de chaque pôle doivent soit fusionner, soit proposer des cursus très sélectifs... » (souligné par nous). Tout est dit !

Le projet « Paris Sciences et lettres », aussi sélectionné, regroupe douze établissements, dont le Collège de France,

trois grandes écoles qui recrutent sur concours à BAC+2 comme l'École normale supérieure ou l'École de Chimie de Paris, ainsi que Paris Dauphine, « pionnière » en matière de droit d'inscription qui vont jusqu'à 4000 euros pour certaines de ses formations. De ce fait, seuls 35 % des 14 000 étudiants de ce nouveau pôle sont en licence, soit un taux nettement plus faible que partout ailleurs.

Dans ce contexte de désengagement financier programmé par l'Etat, les universités sont au pied du mur. Et, en matière de financement, il n'y a pas de miracle : en dehors du financement de l'Etat, ces ressources proviennent des frais d'inscription. Ainsi, l'université de Nancy a demandé, en éclaircur, le statut de « Grand établissement », le même que Paris Dauphine, qui lui donne le droit de fixer librement les droits d'inscription.

Quel est le rôle joué par les dirigeants syndicaux UNEF-SNESUP-CGT dans les conseils d'université ?

Face à cette situation d'attaque généralisée, à aucun moment les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche publique n'ont ouvert la perspective d'un combat contre le gouvernement. Les conseils d'université étant au cœur du dispositif, notamment avec la réponse aux appels à projet du Grand emprunt, il était de la responsabilité des directions syndicales de lancer un appel

national et unitaire au boycott de la mise en oeuvre de la politique du gouvernement. Un tel refus aurait été le point d'appui d'un véritable combat pour l'arrêt immédiat de cette politique de privatisation des universités. Mais les organisations syndicales, qui baignent jusqu'au cou dans la gestion des universités depuis des lustres, n'ont pas

voulu de ce combat. Dans un tel contexte, toute velléité de résistance a été vite désamorcée.

Ainsi à Montpellier, le président PS de la région Languedoc-Roussillon s'est chargé lui-même de faire rentrer tout le monde dans le rang en menaçant de couper les subventions de la région dans une lettre adressée individuellement aux enseignants-chercheurs. L'université de Montpellier III, qui fut le « fer de lance de la contestation », se retrouve « porteuse » du projet d'*Idex* de Montpellier, et ce sans même demander un centime de financement ! Les élus syndicaux au Conseil d'université ont voté « contre », ce qui n'a rien changé ; ils en ont été réduits à jouer l'opposition de sa majesté.

Autre illustration, le Conseil d'administration de l'université d'Orsay Paris XI est totalement investi dans la préparation « *campus de Saclay* », projet d'*Idex* téléguidé par Sarkozy lui-même. Ce CA a adopté les statuts de la fondation de droit privé qui « gouvernera » ce nouveau campus, et ce avec la voix de la vice-présidente SNESUP qui a voté « pour »!

La collaboration des syndicats est donc essentielle dans le dispositif de mise en place de la privatisation des universités via les appels à projet du Grand emprunt : leur participation forme un obstacle central au combat unifié contre le gouvernement et sa politique.

Quel avenir pour la jeunesse ?

L'exigence pour la jeunesse du droit aux études, à une qualification, à la culture, comme celui à un travail, s'oppose aux besoins du capital en pleine décadence. Même si c'est à des degrés divers, partout en Europe, le

seul horizon que les gouvernements du capital ouvrent à la jeunesse est le même : chômage, précarité, pauvreté, surexploitation. Plus la crise s'approfondit, plus ces fléaux prennent de l'ampleur.

Chômage, précarité, surexploitation

Dans les pays les plus touchés par cette crise, le chômage des jeunes explose, des millions d'entre eux, notamment les jeunes diplômés, sont sous-employés et touchent des salaires de misère. Ainsi, selon les chiffres officiels, en Espagne, le taux de chômage des moins de 25 ans a doublé depuis 2008 pour s'élever en 2011 à 46 %, 58% de ceux qui trouvent du travail étant en CDD ou en intérim, le plus souvent sur des contrats à la semaine ou journaliers. En Grèce, le taux de chômage est passé dans le même temps de 25 à 42,5% : les jeunes se surnommaient la « Génération 700 euros » il y a quelques mois ; aujourd'hui c'est la « Génération 592 euros » (le montant du salaire minimum). Entre les deux, les plans d'austérité du gouvernement Papandréou pour satisfaire la voracité

des créanciers de l'Etat grec. En Grande-Bretagne, le taux de chômage a augmenté de 40% en 3 ans, passant de 14 à 20 %. En France, le chômage touche un jeune sur quatre. Dans l'économie dite la plus « solide », celle de l'Allemagne, ce chômage n'est officiellement que de 9%, mais près de 40 % des jeunes Allemands forment le gros du bataillon des 8 millions de travailleurs employés sur des contrats d'intérimaire, de travail temporaire impliquant moins de 20 heures de travail par semaine. Un grand nombre d'entre eux gagnent moins de 400 euros par mois. L'Allemagne dispose ainsi de l'un des secteurs de main-d'œuvre bon marché les plus largement développés d'Europe : c'est l'une des raisons de sa relative prospérité !

Répression, domestication de la jeunesse

Pour se maintenir, le capitalisme doit développer une réaction sans fin et ses gouvernements sont parfaitement conscients qu'ils ne pourront maintenir l'exploitation capitaliste sans tout un arsenal répressif et de contrôle des travailleurs et de la jeunesse. Rarement les mesures prises pour garantir l'ordre des capitalistes n'avaient été si nombreuses que sous le gouvernement Sarkozy-Fillon avec, comme principale cible, la jeunesse, tout particulièrement celle des quartiers populaires. Cette politique répressive d'une stratégie de fichage systématique pour s'assurer la soumission de chaque individu et tenter de désamorcer toute forme de résistance à l'exploitation capitaliste.

En effet, après le fichier Base élèves dans les écoles primaires, le « livret personnel de compétences », outil numérique partageable, est imposé dans toutes les académies depuis février 2010 au collège et à la rentrée 2011 en primaire. Y seront rassemblés des éléments concernant les connaissances de l'élève, ses capacités, ses attitudes dans le cadre scolaire, mais aussi à l'extérieur, son comportement social, ses engagements. Ce n'est qu'un prélude à un fichage plus généralisé. Dans son discours de septembre 2009 « *Agir pour la jeunesse* », Sarkozy

déclare : « *On fera un livret de compétences pour ceux qui n'ont pas l'idée à seize ans ou à dix-sept ans de ce qu'ils veulent faire toute leur vie, ce qui est la majorité* ». Avec son habituel ton faussement patelin, Sarkozy annonce le retour du funeste « livret ouvrier » du XIXe siècle, outil de contrôle et de restriction de la liberté de circulation des ouvriers, mise en place par Napoléon et abrogé sous la pression des combats ouvriers. Tout pourra être enregistré sous forme de fichier informatique qui pourra suivre le jeune toute sa vie et être utilisé par les employeurs.

Une enquête spéciale du SNUIPP-FSU Isère détaille comment le gouvernement fait évoluer les lois pour mener son projet à bien : « *L'État crée le concept de « secret partagé » avec la loi dite Loi relative à la Prévention de la délinquance de mars 2007, renforcée par la LOPPSI 2. Ces lois ne mettent plus d'obstacle de principe au partage de renseignements entre différentes administrations. Les lois sécuritaires et les lois sur l'immigration modifient profondément l'accès aux données personnelles. La loi relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie (49) pervertit les missions de l'École. Les libertés du citoyen sont réduites. Par exemple, concernant les familles, la liberté d'opposition au fichier Base élèves est*

assujettie à des conditions qui rendent impossible la mise en œuvre de cette liberté. Le « devoir d'obéissance » est avancé dès que les enseignants soulèvent des objections. »

Quelle issue pour la jeunesse étudiante ?

En Grèce, où les plans d'austérité les plus durs se succèdent, une assemblée d'étudiants déclarait en décembre 2010 :

« Leur manière (du gouvernement) de surmonter la crise est de construire une "nouvelle" université entièrement au service du libre marché. Un avenir sordide d'emplois précaires s'ajoute à tout cela pour la jeunesse. La génération à 592 euros (le nouveau salaire minimum national) est maintenant instituée par la loi. Ce sera aussi la génération sans accord collectif sur les salaires, sans protection contre les licenciements, la génération du travail des enfants.(...) L'avenir de la jeunesse va être usé au règlement d'une dette de l'Etat que les gens ont déjà payée, encore et encore. »

« La lumière de décembre 2008 s'allumera encore. La jeunesse va fournir l'étincelle et se tiendra aux côtés des travailleurs pour rejeter les politiques impopulaires et pour effacer la dette de l'Etat qui condamne la majorité des gens pour sauver les banques et leur système d'exploitation. En ce moment particulier, nous sommes appelés à livrer la bataille de notre génération. Nous sommes appelés à faire notre propre histoire.

« Retrait du document de discussion du ministre Diamantopoulou. Retrait de la réforme de l'éducation impopulaire. Aucune participation au pseudo-dialogue avec le gouvernement. Rejet du mémorandum, du pacte de stabilité et des mesures politiques associées. A bas la junte du gouvernement UE-FMI.

Désengagement immédiat du "mécanisme de soutien" de l'UE-BCE-FMI. Le peuple ne paiera pas pour la crise ! »

Combattre pour le socialisme n° 42, qui rapportait cette citation, concluait :

« On peut évidemment contester telle ou telle formulation de cet appel. Mais ce qui est essentiel, c'est non seulement la claire formulation de l'exigence de retrait des contre-réformes, mais encore la conscience aiguë de l'avenir que réserve le capitalisme à la jeunesse ; et enfin les premières conclusions pratiques : la dénonciation de la dette, la nécessité d'en finir avec le gouvernement au service du capital, et donc l'exigence de la rupture immédiate du " dialogue social " avec le gouvernement. »

« La voie que tracent ces étudiants grecs est à l'exact opposé de celle que tentent d'imposer au prolétariat les appareils syndicaux dans toute l'Europe, et qui pour l'instant a réussi à paralyser son combat et, ainsi, à le rendre impuissant. »

Ces deux dernières années, comme en Grèce, les étudiants en Italie, en Grande-Bretagne, ont engagé le combat contre les coupes budgétaires, contre les lois réactionnaires qui remettent en cause leur droit aux études. En Tunisie, en liant son combat avec celui de la classe ouvrière, la jeunesse a joué un rôle important dans la chute de Ben Ali.

Au Chili, depuis juin, les étudiants sont mobilisés en masse pour exiger un enseignement public et gratuit. « Organisant des grèves massives et bloquant des lycées, les manifestants dénoncent la « marchandisation de l'éducation » et exigent « un enseignement gratuit et de qualité » : une revendication qui remet en cause les fondations mêmes du « modèle chilien », hérité de la dictature ». Dans les rues, les étudiants ne s'y trompent pas, qui scandent « Elle va tomber, elle va tomber, l'éducation de Pinochet ! », en référence aux slogans entendus lors des manifestations contre la dictature, il y a plus de vingt ans (« Elle va tomber, elle va tomber la dictature de Pinochet ! ») (Le Monde Diplomatique, août 2011). La centrale ouvrière, la CUT, devant la mobilisation croissante et la répression menée contre les étudiants et lycéens, a fini par appeler à deux jours de grèves, les 24 et 25 août. Et ce, dans un contexte général où la jonction étudiants-ouvriers avait tendance à s'établir, notamment parce qu'au même moment, des grèves dans les mines de cuivre se développaient. Mais le leader de la CUT a clairement signifié qu'il ne s'agissait surtout pas d'engager le combat contre le gouvernement Piñera : « C'est l'heure de dialoguer pour de bon ». Une semaine plus tard, le 3 septembre, à Santiago, le président chilien ouvrait des négociations avec les représentants étudiants. En sortant du palais présidentiel, C. Vallejo, porte-parole de la Confédération nationale des étudiants du Chili (Confech) – et militante des Jeunesses communistes – déclarait : « cela a été une instance de dialogue qui a permis aux deux parties d'exposer clairement leurs positions avec la volonté d'avancer ». 13 universités se sont prononcées contre l'entrée dans ces négociations et, le 9 septembre, les différentes fédérations étudiantes, réunies à Talca, décidaient de rejeter le calendrier proposé par le gouvernement, en réclamant la « suspension » de la discussion sur ses projets de lois. Cette rencontre porte la marque de la résistance de la base à la tentative de la direction de la Confech d'engager les négociations. Cependant, les dirigeants de la Confech continuent de se rendre au ministère, comme le lundi 12 septembre, en réaffirmant leurs dispositions à « un dialogue franc et ouvert ». Les manœuvres pour faire refluer le mouvement ont commencé, même si elles n'ont pas encore abouti : l'avenir dira qui l'emportera.

En Italie, en Grèce, en Grande-Bretagne, la politique des appareils a, pour un temps, fait refluer la mobilisation des étudiants suite au vote par le Parlement des lois réactionnaires contre lesquelles ils combattaient. En Tunisie, le dictateur est tombé ; mais rien n'est réglé : la jeunesse est toujours en butte à la misère, à la surexploitation, au chômage de masse.

Cependant, à travers ces combats, la jeunesse s'éduque, et fût-ce de manière parcellaire, commence à en tirer les leçons politiques. Ainsi en Grande-Bretagne, l'importante fédération londonienne du syndicat étudiant, le NUS, non seulement a revendiqué l'action des étudiants (notamment

l'investissement du local des Tories), mais encore a appelé à combattre la direction nationale et sa collusion avec le gouvernement Cameron-Clegg. Ainsi, le mouvement pratique met à l'ordre du jour le combat pour se réapproprier les organisations syndicales.

La crise du capitalisme rend inéluctables les plus grands affrontements de classes, en France comme partout ailleurs ; la jeunesse et en particulier la jeunesse étudiante, y prendra inévitablement sa place. C'est sur cette perspective que se situent les étudiants révolutionnaires qui diffusent *Combattre pour le Socialisme*.

Le 2 octobre 2011

Directeur de la publication : Roland MICHEL -- Commission paritaire n°67187 -- n°ISSN: 0763790X -- Imprimerie spéciale

Site web: <http://socialisme.free.fr>